



DONNÉES
2017

PILES

ET ACCUMULATEURS

SYNTHÈSE



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

CITATION DE CETTE SYNTHÈSE

ADEME, Olga KERGARAVAT, Deloitte Développement Durable, Véronique MONIER, Beatriz BERTHOUX, Khai Linh LHOMME, Pauline PIGOTT. 2018. Synthèse du rapport annuel du registre des piles et accumulateurs. 12 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ademe.fr/mediatheque.

Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 1402C0024

Synthèse réalisée par Deloitte Développement Durable pour ce projet financé par l'ADEME

Coordination technique - ADEME : Olga KERGARAVAT

Direction Économie Circulaire et Déchets / Service Produits et Efficacité Matière

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

1. Mise sur le marché

1 448 millions de piles et accumulateurs (PA) tous types confondus ont été mis sur le marché en 2017 (+ 5 % par rapport à 2016), **soit 231 726 tonnes (+ 3 %)**.

1.1. PA portables

1 424 millions de PA portables ont été mis sur le marché en 2017 (+ 5 % par rapport à 2016) pour un total de 31 275 tonnes (+ 5 %), soit 21 PA par habitant.

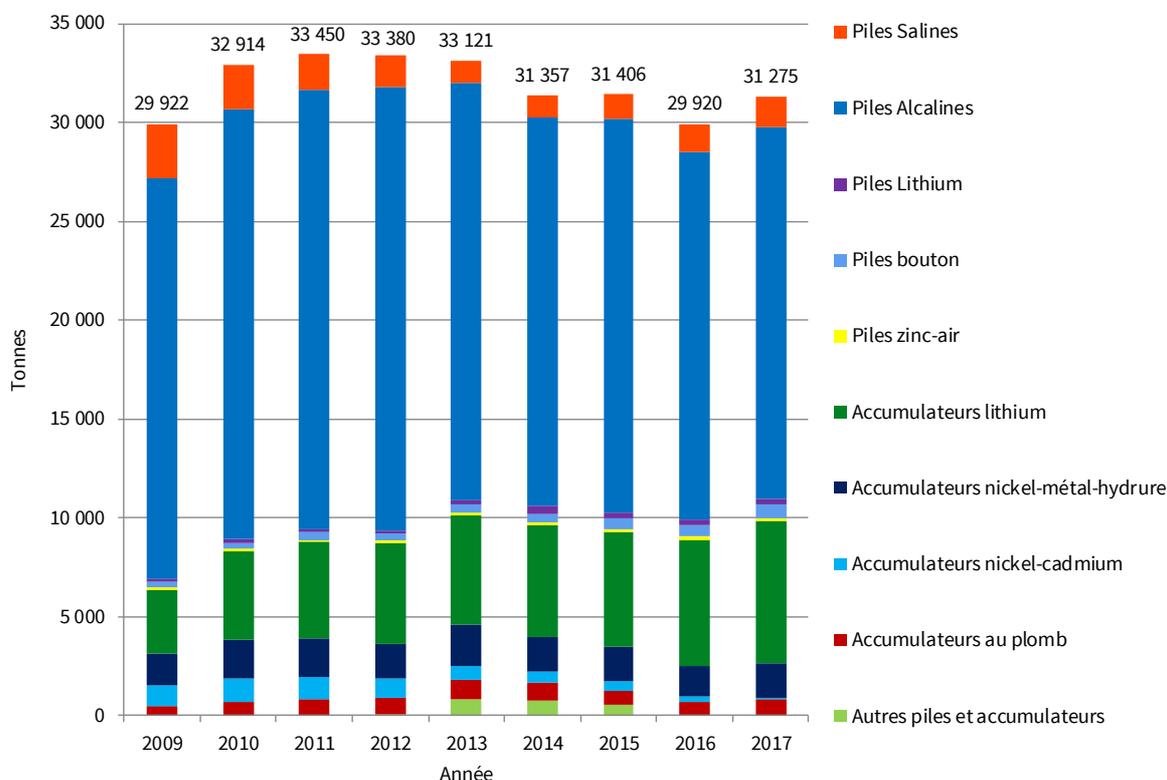


Figure 1 : Évolution des tonnages de PA portables mis sur le marché par nature

En nombre d'unités, ce sont principalement des piles alcalines (59 %) et des piles boutons (24 %).

Plus spécifiquement :

- Les mises sur le marché d'**accumulateurs Lithium** ont augmenté de 8 % en nombre d'unités et de 14 % en tonnage en raison de l'augmentation des ventes d'appareils électroniques mobiles tels que les smartphones et les ventes d'outillage portatif (perceuse, ponceuse, etc.) poussées par la tendance du « faire soi-même »¹. Les accumulateurs lithium représentent toujours une part importante du tonnage des PA portables (23 %).

- Les **piles bouton** sont en progression (+ 8 % en unités et + 18 % en tonnage). Cette nature de piles reste privilégiée par le grand public car de plus en plus d'objets du quotidien fonctionnent avec (détecteurs de fumée, objets connectés, appareils domotiques, ou encore appareils auditifs, etc.). Les industriels sont confrontés à un enjeu de sécurité de ces piles dites « spéciales », qui risquent d'être ingérées par les enfants. Les acteurs tels que Duracell s'emparent du sujet et développent des stickers de sécurité et un packaging inviolable².

En 2017, les deux éco-organismes agréés, Corepile et Screlec, couvrent **100 % des tonnages de piles et accumulateurs portables mis sur le marché**.

¹ Le marché des piles et batteries, Étude annuelle : tendances et concurrence, Xerfi, Février 2018, p. 18.

² Vers un match plus serré entre les piles alcalines et les spéciales, in LSA, 19 avril 2018, <https://www.lsa-conso.fr/vers-un-match-plus-serre-entre-les-piles-alcalines-et-les-speciales,285966>.

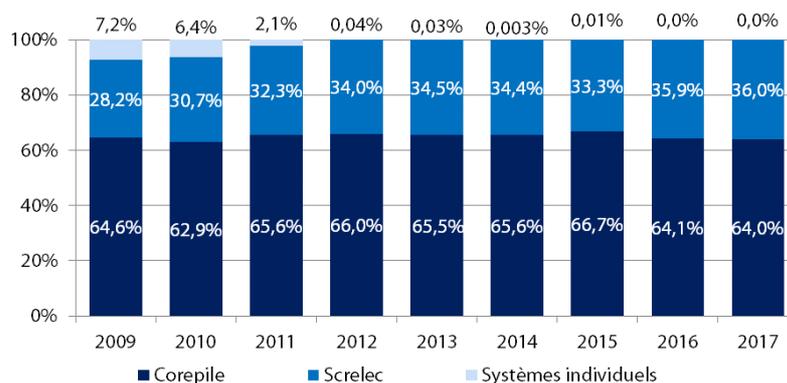


Figure 2 : Évolution des parts de mises sur le marché des producteurs de PA portables

A noter que depuis 2015, plus aucun producteur n'a de système individuel agréé en place, Mobivia ayant adhéré à un éco-organisme.

Parallèlement, le nombre d'adhésions aux éco-organismes connaît une progression constante.

Tableau 1 : Évolution du nombre d'adhérents aux éco-organismes depuis 2009

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de producteurs enregistrés adhérents ayant déclaré auprès d'un éco-organisme	487	705	885	976	990	1 048	1 153	1 262	1 362

1.2. Accumulateurs automobiles

8,3 millions d'accumulateurs automobiles ont été mis sur le marché en 2017 (+ 0,1 %), soit **137 317 tonnes** (- 0,7 %). Il s'agit exclusivement d'accumulateurs au plomb.

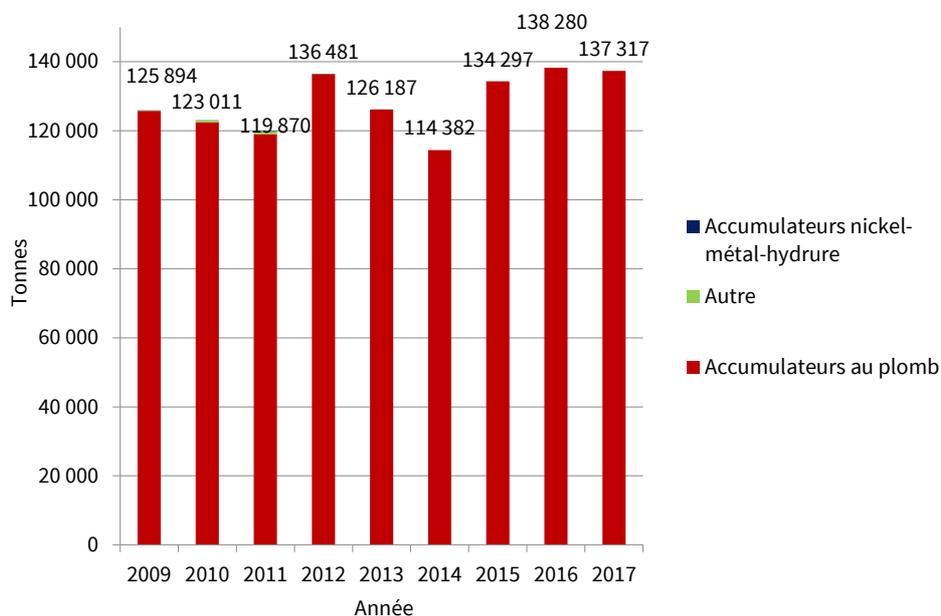


Figure 3 : Évolution des tonnages d'accumulateurs automobiles mis sur le marché

■ Les mises sur le marché d'**accumulateurs au plomb** déclarées sont relativement stables + 0,1 % en nombre d'unités et - 0,7 % en tonnages par rapport à 2016.

Pour information, le marché de l'automobile progresse de + 6 %, en 2017, avec plus de 2,1 millions d'immatriculations, un seuil considéré comme « normal » pour un marché français en bonne santé³. Il est important de souligner que la mise sur le marché de batteries automobiles est également réalisée à travers les ventes de pièces de rechange, et non uniquement dans le cadre de vente de véhicules neufs, d'où l'écart observé.

■ La technologie au plomb est chimiquement stable, peu coûteuse et devient en fin de vie un déchet économiquement valorisable, ce qui favorise la pérennisation de son utilisation pour les batteries de démarrage.

1.3. PA industriels

16,5 millions de PA industriels ont été mis sur le marché en 2016 (- 5 % en nombre d'unités), soit **63 134 tonnes** (+ 10 %).

En nombre d'unités, la progression des **accumulateurs lithium** (+ 29 %), des **piles lithium** (+ 33 %) ne parvient pas à compenser le recul des autres natures à l'origine de la baisse : les accumulateurs nickel-cadmium (- 31 %), les accumulateurs au plomb (- 26 %) et les accumulateurs NiMH (- 2 %), qui représentent respectivement 20 %, 18 % et 12 % du marché en unités.

Les tonnages de PA industriels sont en progression (+ 10 %).

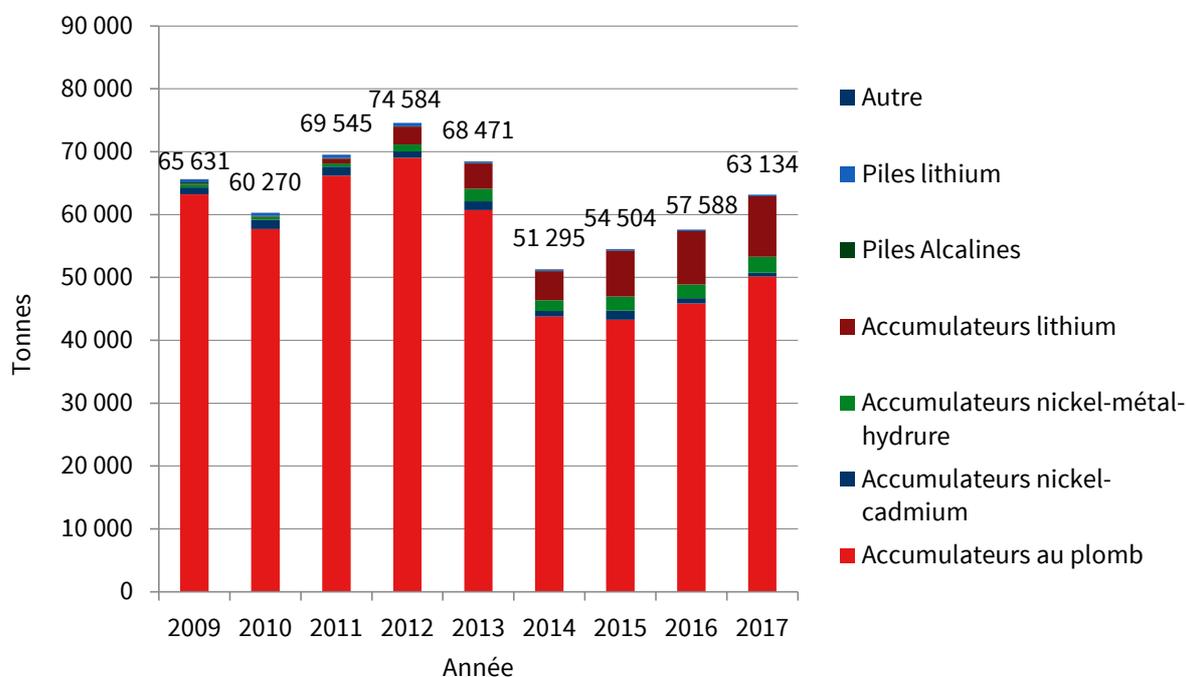


Figure 4 : Évolution des tonnages de PA industriels mis sur le marché par nature

■ Le nombre d'**accumulateurs NiCd** (20 % des PA industriels mis sur le marché) mis sur le marché est en recul de 31 %. Ces accumulateurs sont généralement employés pour les systèmes de secours dans les transports aériens et ferroviaires, les blocs d'éclairage de sécurité, le réseau télécom et le stockage d'énergie. Le tonnage mis sur le marché est également en recul de 31 %.

■ Les tonnages d'**accumulateurs NiMH** augmentent de 19 % en tonnes mises sur le marché, malgré une baisse de 2 % en nombre d'unités mises sur le marché. Cette nature d'accumulateur, employée généralement dans les véhicules hybrides et les énergies renouvelables, voit son poids unitaire augmenter cette année (+ 22 %). La baisse observée en nombre d'unités concerne essentiellement des acteurs du stockage de l'énergie hors secteur de l'automobile. En effet, le nombre de véhicules particuliers hybrides mis sur le marché en France en 2017 est en croissance avec + 39 % d'unités en 2017⁴ (81 547 unités).

³ Source : Le marché automobile français florissant en 2016, Le Monde, http://www.lemonde.fr/automobile/article/2017/01/02/le-marche-automobile-francais-florissant-en-2016_5056480_1654940.html.

⁴ Le marché automobile français, année 2017, p. 18, <http://ccfa.fr/wp-content/uploads/2018/01/DP-12.2017.pdf>.

Selon les experts, cette technologie reste prépondérante dans les véhicules hybrides, avec les batteries au lithium, du fait de leur performance par rapport au poids embarqué et de leur taux de recyclage élevé.

■ Les tonnages d'**accumulateurs lithium** continuent de progresser (+ 13 %), notamment du fait de la poursuite de l'essor des véhicules électriques (VE) et du marché des vélos à assistance électrique (VAE). Même si les VE restent minoritaires dans le parc roulant français (environ 39 millions de véhicules), les immatriculations de voitures particulières électriques s'élèvent à 30 921 unités fin 2017, contre 21 751 en 2016, et représentent 1,2 % des ventes de véhicules particuliers neufs en France⁵. Par ailleurs, le marché du cycle progresse également avec plus de 255 000 unités de VAE vendues en 2017⁶.

■ **Les accumulateurs au plomb** (batteries de traction, d'alimentation de secours ou de véhicules électriques) représentent 18 % des PA industriels mis sur le marché en termes d'unités, notamment du fait de leur faible coût. Le tonnage mis sur le marché est en hausse (+ 9 %), alors que le nombre d'unités mises sur le marché est en baisse (-26 % par rapport à 2016), ce qui suggère des batteries au poids unitaire plus élevé.

61 % (en tonnages) des PA industriels sont mis sur le marché par des fabricants français, tels qu'Enersys, Saft et Blue Solutions.

2. Collecte

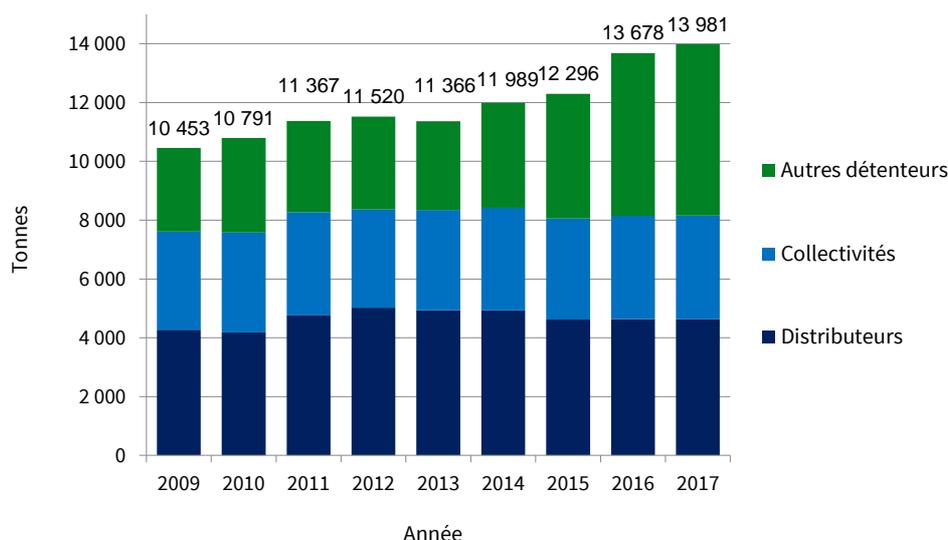
195 131 tonnes de déchets de PA ont été collectées en France en 2017 (principalement des accumulateurs au plomb), soit 20 fois le poids de la Tour Eiffel.

Cela correspond à une hausse de 0,4 % par rapport à 2016.

2.1. PA portables

+ 2 % des tonnages collectés en 2017, soit un total de **13 981 tonnes**.

En 2017, le tonnage de PA portables collectés a augmenté de 2 % par rapport à 2016, soit 13 981 tonnes de PA collectés. Néanmoins, cette hausse est à relativiser du fait de la prise en compte de tonnages de plomb portable (833 tonnes) non collectés par les éco-organismes mais collectés/traités par les recycleurs français. Les tonnages opérationnels collectés par les éco-organismes ont réellement augmenté de 153 tonnes entre 2016 et 2017. Une étude⁷ menée mi 2016 et mise à jour en 2017 par le cabinet Terra, pour le compte des éco-organismes, a permis d'évaluer cette quantité de batteries au plomb portable collectées en France, hors flux collectés par les éco-organismes. Après accord des pouvoirs publics, les éco-organismes ont intégré dans leurs déclarations de collecte 2017 respectives, ces tonnages de batteries au plomb portable à hauteur de 100 % de leurs mises sur le marché 2017 respectives de PA au plomb portable, soit 833 tonnes additionnelles au total pour la France (683 tonnes additionnelles en 2016).



⁵ Ibid, p.1

⁶Le marché du cycle en France 2018, Union Sport & Cycle, <https://www.unionsportcycle.com/cycle-mobilite/presentation-chiffres-cles>.

⁷ Évaluation de la quantité de Batteries Plomb Portables collectées en France hors éco-organismes agréés, Terra S.A. pour le compte de Corepile et Screlec, 2016.

Figure 5 : Évolution des tonnages de PA portables collectés par origine de collecte

En France, les deux éco-organismes totalisent environ **60 000 points d'enlèvement**.

Les trois origines de collecte sont définies de la manière suivante :

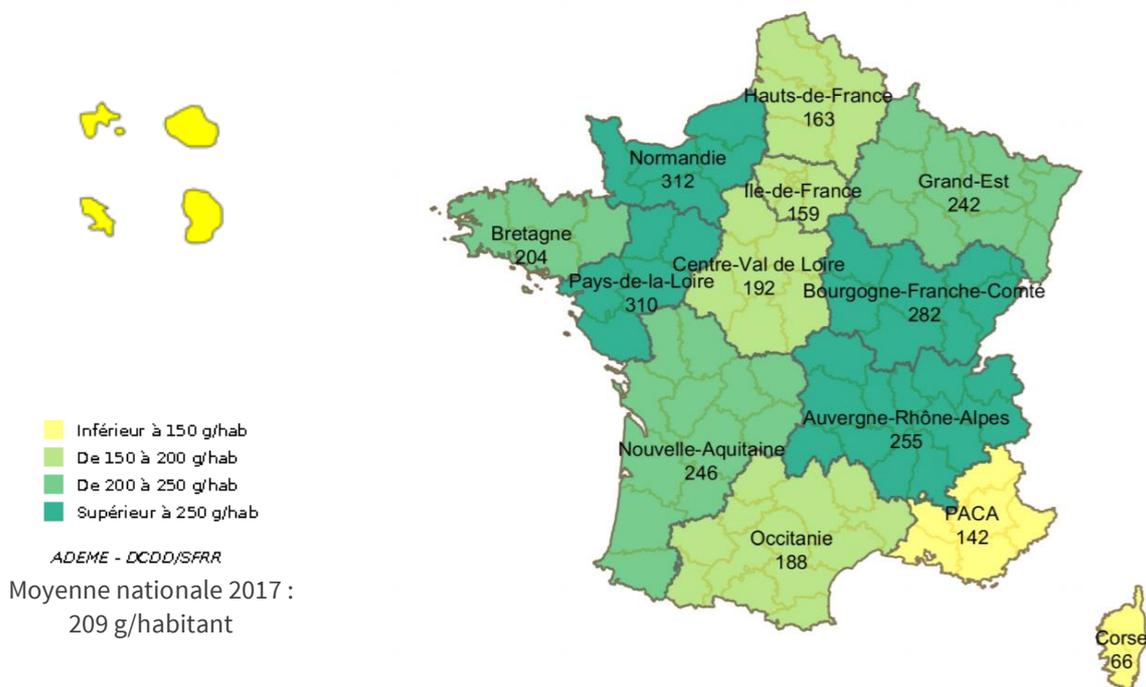
- **Collectivités** : espaces publics de collecte gérés par les collectivités tels que les déchèteries, les mairies.
- **Distribution** : points de collecte situés dans les lieux de vente de piles et accumulateurs, quel que soit le secteur de vente : alimentation, bricolage, garage automobile, magasins de jouets, bijoutiers, service après-vente (SAV) des distributeurs et autres magasins.
- **Autres détenteurs** : autres points de collecte pouvant être situés dans les lieux publics (écoles, hôpitaux, pompiers, hôtels, ...) ou privés (entreprises, démantelers, ...)

Les points de collecte chez les distributeurs restent les plus visibles et accessibles pour les particuliers : ils représentent 33 % des tonnages collectés soit 4 626 tonnes, un tonnage stable par rapport à 2016 (4 634 tonnes). 25 % sont collectés dans les collectivités et 42 % dans les autres points de collecte.

La quantité collectée par les collectivités s'élève à 3 526 tonnes en 2017, soit un tonnage équivalent à 2016 (+ 0,3 %).

Enfin, 5 829 tonnes de piles portables ont été collectées par les **autres points de collecte** en 2017 (soit + 5 % en comparaison avec 2016) grâce à des points divers présents au sein des écoles, des entreprises, ou de démantelers d'équipements par exemple. La hausse des tonnages collectés en 2016 et 2017 par les « autres détenteurs » est à relativiser. En effet, elle est essentiellement liée aux tonnages additionnels de plomb portable que les éco-organismes ont ajouté uniquement dans la catégorie « Autres détenteurs » pour ne pas fausser l'analyse de l'évolution pour les autres origines de collecte.

Les tonnages collectés en 2017 correspondent à **une moyenne de 209 grammes de PA portables collectés par habitant**, contre 205 g/hab. en 2016⁸.



En 2017, **1 295 tonnes de PA ont été extraits des DEEE ménagers** et déclarés par les éco-organismes DEEE au Registre DEEE, contre 990 tonnes l'année précédente.

⁸ Prise en compte des habitants de France métropolitaine et des DOM, estimation de l'INSEE respectivement, fin 2017 et au 1^{er} janvier 2016.

La directive 2006/66/CE fixe des **taux de collecte** pour les PA portables et définit la formule de calcul, qui tient compte de la moyenne des mises sur le marché des trois dernières années : **le taux de collecte des PA portables est de 45,3 %⁹ en 2017**. Le taux de collecte 2017 témoigne d'une progression de près d'1 point par rapport à 2016. Les efforts devront donc se poursuivre pour atteindre l'objectif de collecte de 50 % que se fixent les éco-organismes d'ici à fin 2021, alors que la difficulté à collecter les gisements restants est croissante.

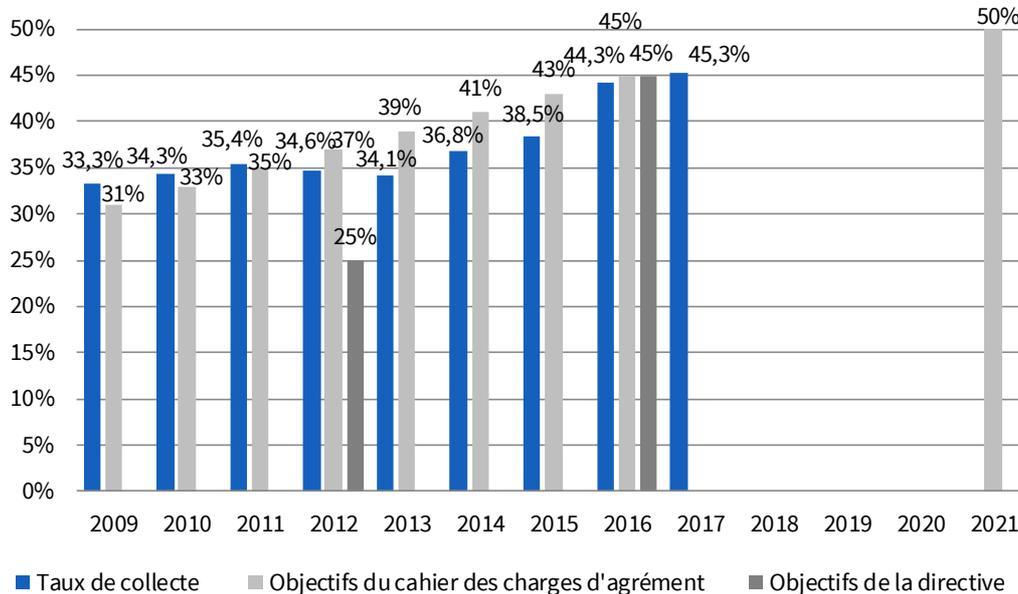


Figure 6 : Évolution du taux de collecte et mise en perspective par rapport aux objectifs

2.2. Accumulateurs automobiles

+1 % des tonnages d'accumulateurs automobiles collectés, soit **170 138 tonnes**.

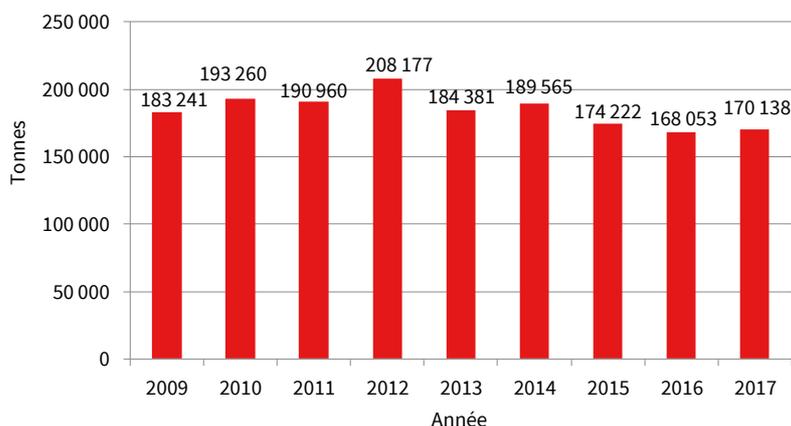


Figure 7 : Évolution des tonnages des accumulateurs automobiles collectés

Les tonnages d'accumulateurs automobiles collectés en 2017 sont en légère hausse après avoir été au niveau le plus bas en 2016. Cette hausse est cependant peu significative et laisse penser que les exportations de batteries au plomb usagées vers des pays européens où la réglementation environnementale sur les installations de traitement et le recyclage est moins contraignante qu'en France est toujours d'actualité. En 2017, la collecte de batteries au plomb automobiles dans les DROM diminue de 24 % : 3 131 tonnes ont été collectées contre 4 131 tonnes en 2016.

⁹ Le taux de collecte des PA portables en 2017 est de 45,2 % pour SCRELEC et de 45,4 % pour COREPILE pour un objectif d'agrément de 45 %.

On observe que le tonnage collecté est supérieur de 24 % au tonnage mis sur le marché, ce qui est dû à plusieurs raisons :

- Le manque d'exhaustivité des données de mises sur le marché déclarées par les producteurs ;
- Le cycle de vie de l'accumulateur : la majorité des batteries ne peut être mise sur le marché et détruite sur la même année.
- La difficulté pour les opérateurs de traitement, qui déclarent les données de collecte, de distinguer les accumulateurs de type industriel et automobile : ils déclarent donc des tonnages de batteries au plomb industrielles en tant que batteries automobiles.

2.3. PA industriels

- 12 % de tonnage de PA industriels collectés, soit **11 013 tonnes**.

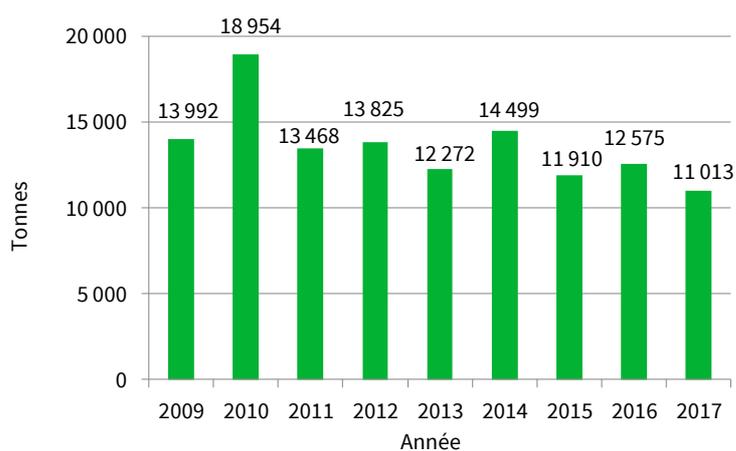


Figure 8 : Évolution des tonnages de PA industriels collectés

La durée de vie moyenne des PA industriels étant de 4 à 20 ans, selon la nature et l'usage, les données de collecte ne peuvent pas être mises en perspective avec les tonnages mis sur le marché. De plus, un grand nombre de PA mis sur le marché en France ne finissent pas leur vie en France, notamment ceux intégrés dans les trains, les avions ou encore les installations pétrolières en Asie et au Moyen-Orient.

Les premiers accumulateurs industriels utilisés dans les véhicules électriques ou hybrides (lithium et nickel-métal-hydrure) ont été collectés en 2011, suite à la mise en place d'une filière en partenariat avec les constructeurs automobiles. Ces tonnages restent très faibles (de l'ordre de 1 % du total de PA industriels collectés en 2017), du fait de la nouveauté de cette technologie et du faible volume de véhicules électriques vendus. Les batteries traitées proviennent essentiellement de véhicules accidentés ou défectueux.

À noter que plusieurs autres natures de PA composent les PA industriels : le Ni-Cd dans les systèmes de secours pour le transport aérien, ferroviaire et les installations stationnaires industrielles, les blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), le réseau télécom et les énergies renouvelables (stockage d'énergie) ; le lithium dans les terminaux de paiement ; le plomb pour les batteries de traction et les batteries stationnaires.

4. Traitement

224 002 tonnes de déchets de PA ont été traitées en France en 2017, soit une hausse de 7 % par rapport à 2016.

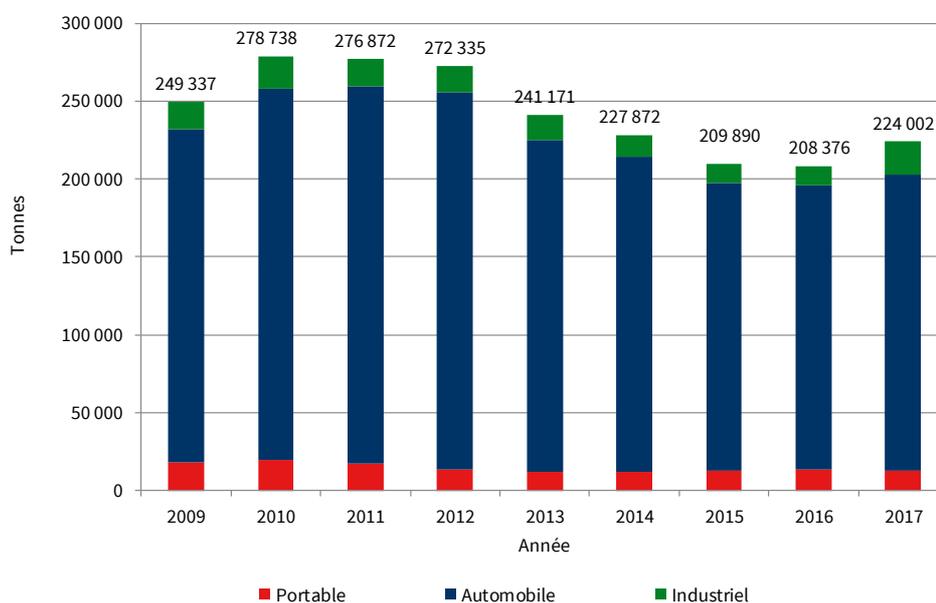


Figure 9 : Évolution des tonnages de PA traités en France (incluant les tonnages en provenance de l'étranger)

82 % des déchets de PA reçus par les recycleurs français proviennent de France. Par ailleurs, **2 348 tonnes de PA portables collectées en France** (17 % des tonnages de PA portables collectés) **ont été exportées par les éco-organismes pour traitement** (Allemagne et Espagne), soit 21 % de plus qu'en 2016. **6 086 tonnes d'accumulateurs automobiles** ont également été exportées par les producteurs pour traitement vers l'Allemagne et l'Espagne (+ 65 % par rapport à 2016) ainsi que **546 tonnes de PA industriels**, principalement vers la Belgique et l'Irlande (-25 % par rapport à 2016)¹⁰.

Plusieurs opérateurs de traitement déplorent une baisse de leur activité qu'ils justifient par un contexte économique difficile et par l'exportation de déchets de PA dans d'autres pays européens pour être traités à moindre coût.

78 % des tonnages traités sont déclarés recyclés.

■ **PA portables** : les tonnages traités en France sont en baisse de 10 %, évolution liée à la baisse des quantités de piles lithium (- 46 %), d'accumulateurs au plomb (- 25 %), de piles bouton (- 25 %), de piles alcalines, salines, zinc-air (- 19 %) et d'accumulateurs lithium (- 16 %) traitées en France entre 2016 et 2017. Cette baisse n'est pas compensée par la progression des tonnages d'accumulateurs nickel-métal-hydrure, + 68 % (642 tonnes en 2017) et des accumulateurs nickel-cadmium, + 19 % (2 976 tonnes en 2017). Le traitement des PA portables est réalisé par les opérateurs suivants : Erasteel, Euro Dieuze Industrie, Fiday Gestion, Meta Régénération, Paprec D3E, RECUPYL, RECYLEX (59 et 69), SNAM (Saint-Quentin et Viviez), Séché Environnement, STCM.

■ **Accumulateurs automobiles** : les tonnages traités en France ont augmenté de 5 % (- 3 % venant de France et + 26 % en provenance de l'étranger), conséquence directe d'une collecte en légère hausse pour la France (+ 1 %). Le traitement de ce type d'accumulateurs est réalisé par 4 opérateurs : GDE, Recylex, STCM (Société de Traitements Chimiques de Métaux), et Métal Blanc.

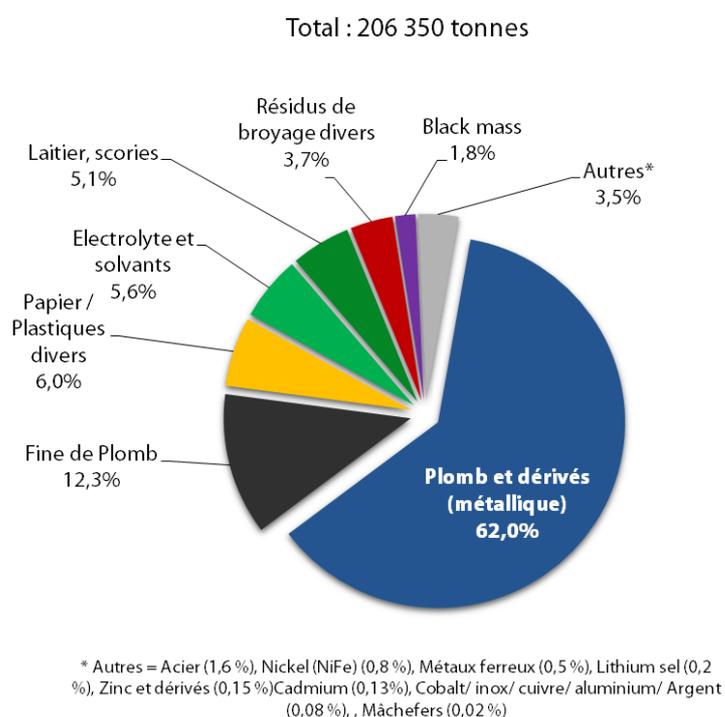
■ **PA industriels** : les tonnages traités en France ont fortement augmenté par rapport à 2016 (+ 67 %). Les premiers tonnages d'accumulateurs lithium issus des véhicules électriques avaient été traités en 2012 ; ils ont quadruplé depuis (+ 3 % entre 2016 et 2017). Le traitement des PA industriels est réalisé par 7 opérateurs : STCM, EPUR Ile de France, Métal Blanc, Recupyl, Recylex (59 et 69), Euro Dieuze Industrie, Sotrenor et SNAM (Saint-Quentin et Viviez).

¹⁰ Données issues des déclarations des producteurs individuels.

Tableau 2 : Tonnage traité par type de PA en 2017

Nature de PA	Tonnage traité en 2017 (en tonnes)
Accumulateurs au plomb	210 288
Accumulateurs NiCd	4 168
Accumulateurs NiMH	966
Accumulateurs lithium	1 006
Accumulateurs autres	23
Piles alcalines, salines et zinc air	7 431
Piles Lithium	87
Piles bouton	34
TOTAL PA portables	12 350
TOTAL Accumulateurs automobiles	190 678
TOTAL PA industriels	20 974
TOTAL	224 002

Les produits issus du traitement sont majoritairement du plomb et ses dérivés (62 %) et de la fine de plomb (12%). Les autres produits récupérés sont en proportion plus faible, plus particulièrement : 6 % d'électrolyte et solvants, 6 % de papiers et plastiques divers, 5 % de laitier et scorie, 4 % de résidus de broyage, 3 % de métaux ferreux, 2 % de black mass et 3,5 % de produits issus du traitement autres (aciers, nickel, métaux ferreux, lithium sel, cadmium, cobalt, inox, cuivre, aluminium, argent, zinc et dérivés, mâchefers). Leur recyclage présente cependant des enjeux importants en matière d'optimisation des ressources, notamment pour les matériaux stratégiques comme le cobalt, le cuivre ou le lithium.



Laitier, scories = fraction non métallique issue des procédés de fusion ou d'élaboration de métaux.
 Black mass = poudre métallique issue du broyage des piles et accumulateurs usagés.

Figure 10 : Tonnages des produits issus du traitement des PA en 2017

Rendement de recyclage (RE) transmis par la France à la Commission européenne

La Commission Européenne fixe des objectifs européens de rendements de recyclage (RE).

Depuis 2014, les recycleurs européens doivent réaliser leur reporting sur les rendements de recyclage en appliquant la méthode de calcul définie dans le règlement européen n° 493-2012.

Nature de PA	Objectif européen	RE France 2012	RE France 2013	RE France 2014	RE France 2015	RE France 2016	RE France 2017
Accumulateurs Ni-Cd	75 %	77 %	79 %	77 %	81 %	81 %	79 %
Accumulateurs au Plomb	65 %	> 70 %	> 70 %	84 %	82 %	81 %	85 %
Autres PA	50 %	53 %	57 %	58 %	64 %	61 %	75 %

Données économiques¹¹

Recettes et dépenses des éco-organismes :

- Montant total des contributions perçues par les deux éco-organismes agréés pour les piles et accumulateurs portables : **15,6 millions d'euros en 2017** (+ 5,4 %, augmentation par rapport à 2016)
- Recettes matières : 1,5 millions d'euros
- Coûts opérationnels : 11,2 millions d'euros
- Communication et soutien des acteurs de la collecte : 2,1 millions d'euros
- Frais de fonctionnement : 2,4 millions d'euros

Estimation du nombre d'acteurs de la filière en France : **625 personnes soit environ 285 ETP (dont plus de 90 % en France)** travaillent tout au long de la chaîne de valeur, de la collecte/regroupement jusqu'au tri puis au traitement. Environ 2/3 de ces ETP opèrent en collecte et regroupement des PA portables. À noter que 5 % des ETP travaillant dans le domaine de la collecte/regroupement et du tri sont du personnel de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le coût moyen de collecte/tri/traitement des PA portables s'échelonne entre **850€/t** pour les piles alcalines-salines et **2 000 €/t** pour certains couples électrochimiques.

¹¹ Sources : Rapports d'activité des éco-organismes COREPILE et SCRELEC.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.





SYNTHÈSE ANNUELLE

PILES ET ACCUMULATEURS

DONNÉES 2017

Le présent rapport dresse un état des lieux de la filière des piles et accumulateurs en France en 2017 sur la base des éléments recueillis via le Registre national des producteurs de Piles et Accumulateurs (PA), complétés de données provenant des acteurs de la filière.

Un site internet unique nommé SYDEREP (SYstème DEclaratif des filières REP) rassemble tous les Registres et Observatoires des filières de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), Piles et Accumulateurs (PA), Gaz Fluorés (GF), Pneumatiques Usagés (PU) et Véhicules Hors d'Usage (VHU).

1 448 millions de piles et accumulateurs tous types confondus ont été mis sur le marché en 2017, représentant 231 726 tonnes mises sur le marché en 2017.

Concernant les piles et accumulateurs portables, le taux de collecte national est de 45,3 % en 2017. Les efforts devront donc se poursuivre pour atteindre l'objectif de collecte de 50 % que se fixent les éco-organismes d'ici à fin 2021.

